

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°42-2023-067

PUBLIÉ LE 21 AVRIL 2023

Sommaire

42_Préf_Préfecture de la Loire / Publicateur Ra

42-2023-04-17-00006 - Arrêté n° SGCD 2023-004?? portant subdélégation de signature pour l'utilisation de la carte achat sur le BOP 354?? (4 pages) Page 3

84_MNC_Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de Lyon) /

42-2023-03-09-00006 - Arrêté n° 158-2023 du 9 mars 2023 portant modification de la composition du Conseil Départemental de la Loire au sein du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes (2 pages) Page 8

42-2023-03-17-00005 - Arrêté n° 161-2023 du 17 mars 2023 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (2 pages) Page 11

42-2023-04-20-00003 - Arrêté n° 169-2023 du 20 avril 2023 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (2 pages) Page 14

42-2023-04-20-00002 - Arrêté n° 170-2023 du 20 avril 2023 portant modification du Conseil Départemental de la Loire au sein du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes (2 pages) Page 17

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2023-04-17-00006

Arrêté n° SGCD 2023-004
portant subdélégation de signature pour
l'utilisation de la carte achat sur le BOP 354

**Arrêté n° SGCD 2023-004
portant subdélégation de signature pour l'utilisation de la carte achat sur le BOP 354**

Le directeur du secrétariat général commun départemental de la Loire

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Alexandre ROCHATTE, en qualité de préfet de la Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20-103 du 11 décembre 2020, portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Loire ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Sébastien DUMONT, en qualité de directeur du secrétariat général commun départemental de la Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SAT 2023-020, portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes à M. Sébastien DUMONT, directeur du secrétariat général commun départemental de la Loire ;

ARRÊTE

Article 1er :

Une délégation permanente est accordée aux agents titulaires de cartes d'achat du secrétariat général commun et des structures listés dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté, afin de procéder à des dépenses sur le BOP 354, par l'utilisation de la carte achat dans la limite des plafonds qui leur ont été notifiés et des dépenses éligibles à ce moyen de paiement.

Article 2 :

Une délégation permanente est accordée aux référents carte achat listés dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté, afin d'ordonnancer les dépenses réalisées par les porteurs de carte achat rattachés aux centres de facturation dont ils ont la responsabilité.

Article 3 :

L'arrêté n° SGCD 2023-003 du 17 février 2023, portant subdélégation de signature pour l'utilisation de la carte achat sur le BOP 354, est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur du SGCD de la Loire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la Loire.

Saint-Etienne, le 17 avril 2023

Le Directeur du Secrétariat Général
Commun Départemental de la Loire,

signé Sébastien DUMONT

ANNEXE 1 :

Les agents titulaires d'une carte d'achat sur le périmètre du BOP 354 sont recensés dans le tableau ci-après :

Nom du détenteur de la carte	Fonction du porteur	Dépense maximale autorisée par transaction	Dépenses maximale autorisée au cours d'une année civile
SGCD 42			
BORY Marie-Claude	Cheffe du service Pilotage Budgétaire et Moyens de Fonctionnement	2 000,00 €	24 000,00 €
GOUDARD Sabine	Cheffe du SIDSIC	2 000,00 €	24 000,00 €
MARTIN Josiane	Gestionnaire au service LI du SGC	2 000,00 €	24 000,00 €
PREECTURE 42			
GERIN Hervé	Sous-Préfet de Roanne	2 000,00 €	24 000,00 €
AUBERT Jean-Michel	Adjoint au Chef du service PBMF	3 000,00 €	68 000,00 €
BOULHOL Fleur	Cuisinière – résidence Préfet	2 000,00 €	24 000,00 €
LLAMBI Nicolas	Jardinier – résidence Préfet	1 000,00 €	15 000,00 €
MARTINEZ Frédéric	Logisticien - service LI du SGCD	2 000,00 €	24 000,00 €
MILLION Sylvain	Chef du SIDPC	2 000,00 €	24 000,00 €
MONNERET Jean-Christophe	Secrétaire Général S/Préfecture de Roanne	2 000,00 €	24 000,00 €
PEREZ Célia	Assistante de Mme la Directrice de Cabinet	2 000,00 €	24 000,00 €
RIAUX Jean-Michel	Sous-Préfet de Montbrison	2 000,00 €	24 000,00 €
FOURNIER Aurélie	Secrétaire Générale S/Préf. de Montbrison	2 000,00 €	24 000,00 €
ROCHATTE Alexandre	Préfet de la Loire	2 000,00 €	24 000,00 €
RUBY Judicaëlle	Directrice de Cabinet de la Préfecture	2 000,00 €	24 000,00 €
SCHUFFENECKER Dominique	Secrétaire Général de la Préfecture	2 000,00 €	24 000,00 €
LE FLOC'H Hugo à compter du 17 avril 2023	Secrétaire Général adjoint	2 000,00 €	24 000,00 €

Nom du détenteur de la carte	Fonction du porteur	Dépense maximale autorisée par transaction	Dépenses maximale autorisée au cours d'une année civile
DDT 42			
BRENNE Cécile	Directrice adjointe	2 000,00 €	24 000,00 €
CHANUT Christine	Gestionnaire comptable au SPBMF du SGCD	2 000,00 €	24 000,00 €
MARTINEZ Frédéric	Logisticien au service LI du SGCD	2 000,00 €	24 000,00 €
REGNIER Elise	Directrice de la DDT	2 000,00 €	24 000,00 €
DDPP 42			
BAZIN Laurent	Directeur de la DDPP	2 000,00 €	24 000,00 €
CABRIDENC Pierre	Directeur adjoint de la DDPP	2 000,00 €	24 000,00 €
TIRARD Florence à compter du 1 ^{er} mai 2023	Gestionnaire comptable au SPBMF du SGCD	2 000,00 €	24 000,00 €
DDETS 42			
ALBEPART Isabelle	Gestionnaire comptable au SPBMF du SGCD	2 000,00 €	24 000,00 €
ARONICA Chantal	Assistante de M. le Directeur Adjoint	2 000,00 €	24 000,00 €
CHASTAGNER Laurence	Gestionnaire à la DDETS	2 000,00 €	24 000,00 €
MARTINEZ Frédéric	Logisticien au service LI du SGCD	2 000,00 €	24 000,00 €
ROBERT Viviane	Assistante de M. le Directeur	2 000,00 €	24 000,00 €

Les agents désignés comme référents carte achat sont recensés dans le tableau ci après :

Référents carte achat	Service	Programme carte d'achat	Centre de facturation
AGNEL Fernand	SPBMF	0354	SGC LOIRE ; PREF LOIRE ; DDETS LOIRE ; DDPP LOIRE ; DDT LOIRE
ALBEPART Isabelle	SPBMF	0354	SGC LOIRE ; PREF LOIRE ; DDETS LOIRE ; DDPP LOIRE ; DDT LOIRE
CHANUT Christine	SPBMF	0354	DDETS LOIRE ; DDPP LOIRE ; DDT LOIRE ; SGC LOIRE ; PREF LOIRE
TIRARD Florence (à compter du 1 ^{er} mai 2023)	SPBMF	0354	DDETS LOIRE ; DDPP LOIRE ; DDT LOIRE ; SGC LOIRE ; PREF LOIRE

84_MNC_Mission nationale de contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale
(antenne interrégionale de Lyon)

42-2023-03-09-00006

Arrêté n° 158-2023 du 9 mars 2023 portant
modification de la composition du Conseil
Départemental de la Loire au sein du conseil
d'administration de l'Union de Recouvrement
des cotisations de sécurité sociale et
d'allocations familiales Rhône-Alpes

ARRETE n° 158 – 2023 du 9 mars 2023

**portant modification de la composition du Conseil Départemental de la Loire
au sein du conseil d'administration
de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes**

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des
finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,**

Vu le code la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté n° 21-2022 du 23 mars 2022 portant nomination des membres du Conseil Départemental de la Loire au sein du conseil d'administration de l'URSSAF Rhône-Alpes,

Vu les arrêtés modificatifs n° 90-2022, n° 119-2022 et n° 144-2023 du 31 janvier 2023,

Vu la proposition de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) en date du 7 mars 2023,

A R R Ê T E N T

Article 1

La composition du Conseil Départemental de la Loire au sein du conseil d'administration de l'URSSAF Rhône-Alpes est modifiée comme suit :

Parmi les représentants des travailleurs indépendants désignés par la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

- M. DESNIOU Jérôme est nommé en tant que suppléant sur siège vacant.

Article 2

La cheffe d'antenne de Lyon de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône Alpes et à celui de la préfecture du département de la Loire.

Fait à Lyon, le 9 mars 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,

Pour la Cheffe d'antenne de Lyon
de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale
l'Adjoint,



Geoffrey HERY

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie,
Des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
Chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation,

Pour la Cheffe d'antenne de Lyon
de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale
l'Adjoint,



Geoffrey HERY

84_MNC_Mission nationale de contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale
(antenne interrégionale de Lyon)

42-2023-03-17-00005

Arrêté n° 161-2023 du 17 mars 2023 portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations
Familiales de la Loire



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de la sécurité sociale**

Mission Nationale de Contrôle
Et d'audit des organismes
De sécurité sociale
Antenne de Lyon

ARRETE n° 161 - 2023 du 17 mars 2023

**Portant modification de la composition du conseil d'administration
de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire**

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes
handicapées,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D.231-4 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté n° 7 - 2022 du 8 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire,

Vu les arrêtés modificatifs n° 72-2022, n° 89-2022, n° 118-2022 et n° 143-2023,

Vu les propositions de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) en date du 14 mars 2023,

A R R Ê T E N T

Article 1

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales **de la Loire** est modifiée comme suit :

Parmi les représentants des travailleurs indépendants désignés par la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

- Mme LEROUX Odile est nommée en tant que titulaire en remplacement de M. REBET Marc.
- M. DESNIOU Jérôme est nommé en tant que suppléant en remplacement de Mme LEROUX Odile.

Antenne MNC Lyon
Tour Swisslife - 1 Bd Vivier Merle- 69443 Lyon cedex 03
www.securite-sociale.fr/mnc

Article 2

La cheffe d'antenne de Lyon de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône Alpes et à celui de la préfecture du département de la Loire.

Fait à Lyon, le 17 mars 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,

Pour la Cheffe d'antenne de Lyon
de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale
l'Adjoint,



Geoffrey HERY

Le ministre des solidarités, de l'autonomie
Et des personnes handicapées,
Pour le ministre et par délégation,

Pour la Cheffe d'antenne de Lyon
de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale
l'Adjoint,



Geoffrey HERY

84_MNC_Mission nationale de contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale
(antenne interrégionale de Lyon)

42-2023-04-20-00003

Arrêté n° 169-2023 du 20 avril 2023 portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations
Familiales de la Loire



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de la sécurité sociale**

Mission Nationale de Contrôle
Et d'audit des organismes
De sécurité sociale
Antenne de Lyon

ARRETE n° 169 - 2023 du 20 avril 2023

**Portant modification de la composition du conseil d'administration
de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire**

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes
handicapées,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D.231-4 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté n° 7 - 2022 du 8 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire,

Vu les arrêtés modificatifs n° 72-2022, n° 89-2022, n° 118-2022, n° 143-2023 et n° 161-2023 du 17 mars 2023,

Vu la proposition de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) en date du 12 avril 2023,

A R R Ê T E N T

Article 1

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire est modifiée comme suit :

Parmi les représentants des travailleurs indépendants désignés par la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

- Le siège de titulaire occupé par Mme LEROUX Odile est déclaré vacant.

Article 2

La cheffe d'antenne de Lyon de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône Alpes et à celui de la préfecture du département de la Loire.

Fait à Lyon, le 20 avril 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,

La Cheffe d'antenne de Lyon
de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale

Signé

Cécile RUSSIER

Le ministre des solidarités, de l'autonomie
Et des personnes handicapées,
Pour le ministre et par délégation,

La Cheffe d'antenne de Lyon
de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale

Signé

Cécile RUSSIER

84_MNC_Mission nationale de contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale
(antenne interrégionale de Lyon)

42-2023-04-20-00002

Arrêté n° 170-2023 du 20 avril 2023 portant
modification du Conseil Départemental de la
Loire au sein du conseil d'administration de
l'Union de Recouvrement des cotisations de
sécurité sociale et d'allocations familiales
Rhône-Alpes

ARRETE n° 170 – 2023 du 20 avril 2023

**portant modification de la composition du Conseil Départemental de la Loire
au sein du conseil d'administration
de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes**

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des
finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,**

Vu le code la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté n° 21-2022 du 23 mars 2022 portant nomination des membres du Conseil Départemental de la Loire au sein du conseil d'administration de l'URSSAF Rhône-Alpes,

Vu les arrêtés modificatifs n° 90-2022, n° 119-2022, n° 144-2023 et n° 158-2023 du 9 mars 2023,

Vu la proposition de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) en date du 12 avril 2023,

A R R Ê T E N T

Article 1

La composition du Conseil Départemental de la Loire au sein du conseil d'administration de l'URSSAF Rhône-Alpes est modifiée comme suit :

Parmi les représentants des travailleurs indépendants désignés par la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

- Le siège de titulaire occupé par Mme LEROUX Odile est déclaré vacant.

Article 2

La cheffe d'antenne de Lyon de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône Alpes et à celui de la préfecture du département de la Loire.

Fait à Lyon, le 20 avril 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,

La Cheffe d'antenne de Lyon
de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale

Signé

Cécile RUSSIER

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie,
Des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
Chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation,

La Cheffe d'antenne de Lyon
de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale

Signé

Cécile RUSSIER